

## Une section Summorum Pontificum dans un séminaire diocésain ou interdiocésain ?

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Brèves](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#), [Vocations](#)

**Date** : 21 décembre 2020

C'est l'idée du P. **Laurent-Marie Pocquet du Haut-Jussé**, sjm, sur [Res Novae](#) :

Ces dernières années ont vu la fermeture des séminaires interdiocésains de Lille et de Bordeaux, et le Saint-Siège, via la Congrégation pour le Clergé, semble vouloir encourager les regroupements des séminaristes de plusieurs diocèses dans des structures capables d'assurer une véritable vie communautaire et une formation donnée par des enseignants compétents et expérimentés. Cependant le risque est aussi d'éloigner les séminaristes des Églises locales qu'ils auront à servir et de faire oublier que l'évêque diocésain est le premier responsable de la pastorale des vocations et de la formation de son clergé. Il suffit de lire les canons 232 à 264 du Code de droit canonique de 1983 pour se rendre compte combien l'évêque diocésain a une responsabilité propre et inaliénable.

Quoiqu'il en soit, la nouvelle *Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis*, qui date du 8 décembre 2016, et dont on attend encore l'adaptation pour les diocèses de France (sous la forme d'une *Ratio nationalis*), donne les grandes lignes de la formation spirituelle, doctrinale et pastorale des candidats au sacerdoce diocésain. Le texte insiste particulièrement, en plus des exigences scientifiques et académiques, sur le nécessaire équilibre affectif, relationnel et spirituel des futurs ministres pour devenir tout à la fois des disciples du Christ et des missionnaires de l'Église.

De plus en plus de jeunes ont entendu l'appel de la vocation dans le cadre de familles et de communautés attachés à la forme extraordinaire du rite romain. Beaucoup rejoignent alors des instituts ou des sociétés célébrant cette forme et ayant un apostolat au service de ces fidèles et ayant leur propre maison de formation. Mais un certain nombre aussi désire se consacrer à un mystère pastoral « classique » au service des paroisses, des familles, des aumôneries, des mouvements, tout en restant fidèles à la grâce reçue de la liturgie traditionnelle qu'ils entendent célébrer sans exclusive. Ils ont aussi fait l'expérience que celle-ci n'est pas un obstacle mais bien au contraire un soutien dans l'évangélisation de la société contemporaine.

L'enjeu est aussi pour les évêques de ne pas laisser dans un ghetto les fidèles attachés à la forme extraordinaire. En effet ceux-ci auront pour eux des prêtres, des œuvres, des institutions, des écoles, des mouvements, des vocations, des séminaires... De plus, c'est revenir à l'esprit même du motu proprio *Summorum Pontificum* de 2007, qui incite à faire de la forme extraordinaire une réalité paroissiale. Dans cette hypothèse, il faut former des séminaristes en vue de ce ministère « préférentiel » mais non exclusif.

On peut donc imaginer qu'au sein d'un séminaire diocésain ou interdiocésain on puisse faire une place à cette réalité ecclésiale qui constitue certainement une « minorité créative » pour reprendre l'expression du pape émérite Benoît XVI.

[...]